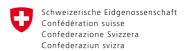


# Service civil 2009



#### Impressum

www.zivi.admin.ch

Responsable: Ursina Jakob Responsable de l'information: Ursina Jakob Rédaction et textes: J.M. Widmer Adaptation française: Alain Barbier Concept et création: Steg3 – Agence de communication, Berne

Photographies: Peter Schneider, Thoune Photo p. 4, 7: Philipp Zinniker, Berne Photo p. 16: J.M. Widmer, Berne

**Sommaire** 

- 4 Avant-propos
- 6 Le nouveau look:
  - Des vêtements appréciés
- 8 Au lieu d'économiser, étendre l'activité: Davantage de demandes, plus d'affectations, davantage de personnel
- 11 L'exécution du service civil est conséquente et efficiente:
  - Mettre de l'ordre, imposer, sanctionner
- 16 Portrait d' Albert Brawand, agriculteur: Convoqué d'office pour faire les foins
- 17 Et encore...
- 18 Les collaborateurs de ZIVI
- Et encore... 19
- 21 Les chiffres du service civil

# **Avant-propos**



Le passage de l'examen de conscience à la preuve par l'acte a marqué l'exercice 2009. Cette nouvelle donne a suscité un grand intérêt pour le service civil de la part de l'opinion publique, mais aussi d'âpres reproches de la part de certains milieux. Néanmoins, on ne peut affirmer que tout a été de travers en 2009. Au contraire, ce fut une année couronnée de succès.

La préparation et l'introduction de la solution de la preuve par l'acte se sont bien déroulées. Le 1er avril 2009, nous avons pris congé des membres de la Commission d'admission lors d'une petite fête d'adieu à laquelle Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard a participé. Puis, nous avons progressivement démantelé et transformé le processus d'admission. Il s'est rapidement avéré que notre pro-

nostic d'un accroissement du nombre de demandes d'admission de guelgue 2'500 unités par an seulement était erroné. En effet, jusqu'à la fin de l'année 2009, plus de 7'200 demandes nous sont parvenues. La raison principale de cette erreur d'appréciation est le fait que nous sommes partis de l'idée que le facteur de 1.5 constituait un obstacle élevé. De toute évidence, d'autres éléments ont joué un rôle plus important que ce facteur. En soi, il est réjouissant que de nombreux jeunes citoyens ne renoncent pas à accomplir une affectation d'intérêt public en raison du facteur de 1.5. Cela démontre un grand sens civique. D'un autre côté, le nombre élevé des demandes d'admission a suscité des inquiétudes au sein de l'armée, en particulier la crainte que le grand nombre de départs ne lui permette plus d'être en mesure d'exécuter ses missions. De plus, le service civil se vit reprocher le fait que certains mésuseraient le nouveau formulaire de demande d'admission en indiquant à tort qu'ils ne pouvaient concilier le service militaire avec leur conscience. Et au fur et à mesure de l'évolution des débats, non seulement la solution de la preuve par l'acte fut qualifiée de grossière erreur mais le service civil en tant qu'institution, les requérants et l'Organe

d'exécution furent fortement critiqués. militaire entamé. Ces mesures ont rapide-Autrement dit, tout ce qui convenait depuis 1996 devenait soudain totalement faux.

Un reproche frappa particulièrement les esprits: l'Organe d'exécution prendrait ses décisions à la hâte. Mais ce reproche nous honore, car il est rare de reprocher à une administration d'accomplir trop rapidement ses tâches. D'autres reproches ont été ressentis comme blessants car ils condamnaient en bloc à la fois le service civil et les civilistes : il était prévisible que, dans le cadre de la solution de la preuve par l'acte, des demandes d'admission seraient déposées par des requérants qui n'auraient probablement pas été admis selon l'ancien droit. Mais en conclure que maintenant, plus aucun requérant ne se trouve face à un conflit de conscience, que s'apaisent. Avec en point de mire la future tous cherchent une échappatoire à leurs obligations militaires et se moquent de ces dernières n'est pas tolérable. Les bonnes raisons qui ont mené à la solution de la preuve par l'acte furent vite oubliées.

Nous avons été assaillis de tous côtés par des propositions de mesures correctrices. Toutes ces propositions comportaient cependant une faille: elles se fondaient uniquement sur le nombre de demandes d'admission enregistrées depuis quelques mois et non pas sur une analyse sérieuse. Dans ces circonstances, il était difficile de rester pondéré et, étant donné la montagne site. de critiques et de demandes d'admission, de ne pas perdre la vue d'ensemble de la situation. Nous avons pris des mesures d'urgence: restructuration de la procédure d'admission, augmentation de l'effectif en personnel et suspension du traitement des demandes provenant de personnes accomplissant un cours de répétition de l'armée, ceci afin d'empêcher que des militaires ne quittent spontanément un service

ment eu de l'effet. Elles témoignent aussi du fait que nous prenons très sérieux les préoccupations exprimées.

Les défis à relever face au nombre élevé de demandes d'admission au service civil ne se résoudront pas d'un jour à l'autre. Pour maîtriser le grand nombre de demandes, nous avons besoin de ressources supplémentaires et devons continuer à simplifier nos processus. L'année 2010 sera marquée par une analyse approfondie de la solution de la preuve par l'acte. Mais si le service civil se doit d'examiner quelles mesures peuvent être prises, l'armée est, elle aussi, partie prenante dans cette démarche. Ce faisant, il faut que les tensions entre le service civil et l'armée ampleur et l'aménagement de l'armée, il conviendrait d'aborder ensemble les défis à relever, en tant que partenaires de l'exécution des obligations militaires et de la politique de sécurité.

Que tous ceux et toutes celles qui nous ont soutenus en 2009 soient ici chaleureusement remerciés. L'exécution est devenue plus compliquée. Elle ne peut se dérouler sans accroc que si tous tirent à la même corde, ce qui a été le cas dans une large mesure en 2009. C'est aussi pour cette raison que cette année-là a été une réus-

Samuel Werenfels d<sup>r</sup>en droit, chef du service civil

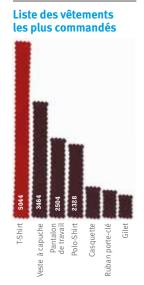
# Des vêtements appréciés

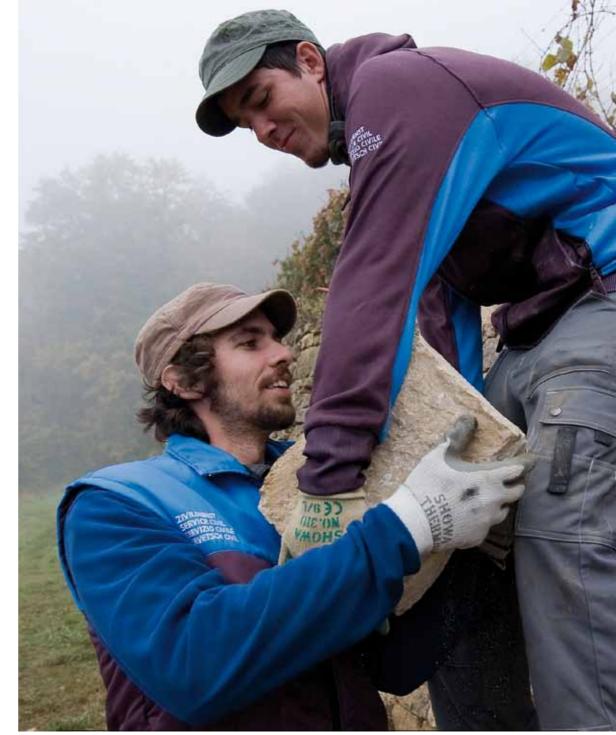
Le nouveau look des civilistes plaît. Les personnes astreintes au service civil apprécient leurs vêtements de travail et les passants les remarquent.

En 2009, les visiteurs du parc animalier de Goldau ont pu non seulement admirer les ours et les cerfs, mais aussi les « lutins » vêtus de bleu et de brun. A la fin de l'année 2009, Silvan Häusler et Stefan Schütz ont accompli leur affectation de service civil

à l'entretien du parc animalier et ont arboré à cette occasion leur nouvelle tenue de civiliste. « Je ne voulais pas porter les vêtements de travail que j'utilise à mon poste d'apprenti, et qui comportent le logo de l'entreprise, lors de mon service civil au parc animalier », explique Silvan Häusler, qui poursuit: « et comme les habits du service civil sont gratuits, je me suis dit que je les essaierais ». Il est satisfait de tous les vêtements, sauf du pantalon. Stefan Schütz est du même avis: «ce pantalon ne comporte pas de poche pour le doublemètre et la fermeture en velcro des poches n'accroche plus

lorsque le pantalon se salit ». A part ces petits défauts, tous deux trouvent ces vêtements de travail super. De temps à autre, des passants ont abordé Stefan Schütz pour lui demander quelle sorte d'uniforme il portait ; d'autres connaissaient déjà le service civil et se sont adressés à lui pour cette raison. Depuis l'été 2009, les civilistes peuvent commander un contingent individuel de vêtements. L'an dernier, environ un quart des civilistes a fait usage de cette offre. Quelque 15'000 articles au total ont donc été livrés en 2009. Les T-shirts et la veste à capuche (voir la liste ci-contre) figuraient au nombre des vêtements favoris des civilistes. Desmond Wee a accompli son affectation dans une fouille archéologique. Lui aussi a porté les vêtements de civiliste à cette occasion. « Je n'ai pas de vêtements de travail » dit-il. « Les couleurs me plaisent et ces vêtements sont de bonne qualité ». De temps à autre, des collègues de travail ou des gens rencontrés dans le train sur le trajet vers son établissement d'affectation lui ont posé des questions sur ses vêtements. Nombre d'entre eux les ont trouvés « cool ». « Mais quelques personnes les ont confondus avec l'uniforme de la protection civile et lui ont demandé pourquoi ces vêtements n'étaient plus orange».





# Davantage de demandes, plus d'affectations, davantage de personnel

En 2009, au lieu de devoir économiser, le service civil a, au contraire, dû étendre son activité. La vague de demandes d'admissions qui a suivi l'abandon de l'examen de conscience, a eu des conséquences.

L'introduction du système de la preuve par l'acte au 1er avril 2009 a provoqué une très nette augmentation des demandes d'admission. La nouvelle règle prévoit que le fait d'être disposé à effectuer une durée de service civil équivalent à une fois et demie celle du service militaire constitue une preuve suffisante d'un conflit de conscience. Certains jeunes hommes ont sans nul doute attendu l'abandon de l'examen de conscience pour faire leur demande d'admission. Voilà qui explique que le nombre de demandes d'admission a dépassé le millier au mois d'avril. Mais ce qui a surpris le service civil, c'est que le nombre des demandes est resté élevé pendant des mois et des mois. A la fin de l'année, le nombre de demandes s'élevait à 7'222, ce qui représente une augmentation de 270 pour cent par rapport à l'année précédente (cf. graphiques en page 20).

L'afflux de nouvelles demandes fut particulièrement élevé en juillet et novembre, c'est-à-dire au début des écoles de recrues (ER). Rien qu'en novembre, le service civil

reçut 1'104 demandes d'admission. Toutefois, par rapport à l'année précédente, le pourcentage des demandes provenant des ER n'a étonnamment que légèrement augmenté, passant de 17 à 20 pour cent. Par contre le nombre de demandes d'admission déposées après l'école de recrues a, quant à lui, bien plus fortement augmenté. En effet, en 2009, près de la moitié des demandes (47,5 pour cent) émanèrent de soldats et de sous-officiers alors qu'en 2008, ce taux s'élevait à 33,5 pour cent.

Le grand nombre de nouveaux civilistes a eu des répercussions sur l'exécution du service civil. Sur les 6'736 nouvelles personnes admises, 1'503 ont effectué leur première affectation l'an dernier. Ainsi, à elles seules, elles ont représenté environ un sixième de toutes les affectations effectuées. Ce phénomène a aussi notamment engendré un nouveau record du nombre de jours de service civil. Ainsi, en 2009, 532'956 jours de service civil ont été accomplis et les places d'affectation ont été suffisantes. Le service civil a cependant commencé, à titre préventif, à renforcer sa recherche de nouveaux établissements d'affectation.

En raison de l'augmentation significative de nouveaux civilistes, il a été nécessaire d'élargir l'offre de cours d'introduction au service civil. Le Centre régional de Rüti, par exemple, avait prévu au début un cours par semaine. Mais dès l'été 2009, il dut en proposer deux. A l'automne cinq grandes séances d'introduction, avec chaque fois quelque 100 participants, ont dû être mises sur pied. Actuellement, le Centre régional de Rüti propose un cours d'introduction par semaine pour environ 40 civilistes. L'offre de formation destinée aux civilistes a, elle aussi, dû être élargie.

L'abolition de la Commission d'admission était supposée amener une réduction du personnel et une économie des coûts. La promesse que la solution de la preuve par l'acte serait moins onéreuse a été tenue et, à la fin de l'année, le service civil a restitué quelque 2 millions de francs. Toutefois, en raison des charges supplémentaires générées par le nombre élevé de demandes d'admission, le coût augmentera dans les années qui viennent.

Après des entretiens menés avec le Secrétariat général du DFE et l'Administration des finances, le service civil a demandé, à la fin de l'année 2009, un crédit supplémentaire de 4,3 millions de francs. Sur cette base, le service civil a engagé les premiers collaborateurs/collaboratrices supplémentaires. Le Conseil fédéral a traité la demande du crédit supplémentaire le 31 mars 2010 et les commissions des Chambres fédérales se prononceront définitivement à ce sujet en été 2010.

En conclusion, à la fin de l'année 2009, au lieu que le nombre de personnes travail-lant pour le service civil diminue nettement, le service civil avait finalement un effectif beaucoup plus important. Le nombre de 48 postes à plein temps au début de l'année 2009, passa donc à 60,8 unités à la fin de cette même année. Presque tous les nouveaux collaborateurs/collaboratrices déploient leur activité au sein des Centres régionaux.



Thierry Stallknecht (21 ans):

« Pour moi, il n'y avait aucun sens à apprendre quelque chose au service militaire... cela ne m'apportait rien, ni à ma patrie ni à moi-même... C'est au service civil que je veux m'engager judicieusement sur le plan social ».



Yannick Schmid (20 ans):

« J'ai accompli 380 jours de service militaire et je suis devenu officier. Mais à un certain moment, j'ai constaté que cela n'avait pas servi à grandchose ni à mon pays, ni à moi-même. En revanche, au service civil, je peux venir en aide aux gens directement ».



Tobias Grimm (19 ans):

« Je ne puis soutenir le système de l'armée suisse. En revanche, le service civil est une superbe possibilité de servir la collectivité et de se rendre vraiment utile. »



# Mettre de l'ordre, imposer, sanctionner

L'exécution du service civil est conséquente et efficiente. La durée du service civil ordonnée est aussi, à quelques exceptions près, effectuée dans son intégralité. Et pour que cette efficacité perdure, le service civil a adapté ses règles et exécute ses tâches avec pertinence.

Il n'y a guère de personnes astreintes au service civil qui quittent le service sans

avoir accompli tous les jours de service ordonnés. Il n'est quasi pas possible de se libérer de son obligation de servir « sur la pointe des pieds ». L'an dernier, sur 1'193 personnes libérées du service civil pour raisons d'âge, 49 personnes qui auraient encore dû effectuer des jours de service ont été libérées, ce qui représente 4,1 pour cent seulement. Dans les années 2006 et 2007, ce pourcentage était même plus bas, à savoir 0,7 et 0,3 pour cent (voir graphique). La plupart de ces civilistes qui n'ont pas accompli intégralement leur service ont invoqué des raisons valables.

Certains d'entre eux sont depuis longtemps à l'étranger. C'est un motif de dispense que prévoit aussi le service militaire. D'autres

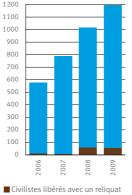
civilistes bénéficient d'une dispense de service. Ici encore, les règles qui prévalent pour l'armée sont appliquées. Ainsi, les policiers ou le personnel soignant, - des salariés qui doivent travailler même en période de crise – peuvent prétendre à une dispense. Ces deux causes s'appliquent pour plus de la moitié des cas.

Ce nombre modeste de civilistes ayant encore des jours de service à accomplir démontre que les civilistes sont grandement disposés à servir et à fournir des prestations, objectif atteint par le biais de diverses mesures. « Il importe de procéder à un contrôle cohérent de l'obligation d'accomplir les affectations», déclare Matthias Müller, responsable du Centre régional (CR) de Rüti (ZH). Il convient en outre de communiquer avec pertinence que le civiliste doit accomplir la majeure partie de son astreinte lorsqu'il est jeune.

### Ne pas tarder à accomplir ses affectations

Une modification de l'ordonnance sur le service civil (OSCi) contraint désormais les civilistes à accomplir leurs affectations lorsqu'ils sont jeunes. Depuis le 1er janvier 2009, l'OSCi prescrit que la personne astreinte est tenue d'effectuer avant ses 27 ans révolus un nombre de jours de service civil tel qu'il n'ait ensuite à effectuer en

# Civilistes avec un reliquat de jours de service en cas de libération



■ Total des civilistes libérés

moyenne que 26 jours de service au plus par année jusqu'à la limite d'âge ordinaire. Le service civil entend ainsi empêcher que les civilistes reportent d'année en année leur obligation de servir. Par ailleurs, les

**Convocations d'office** 

150

140

130 120

110

100

90 80

70

40

30

obligations privées et familiales augmentent souvent avec l'âge. Il devient alors très difficile d'organiser des affecta-

tions de plusieurs mois.

La modification de ladite ordonnance a eu pour effet que des années ont été dévolues à « mettre de l'ordre». En 2009 et 2010, les civilistes de plus de 27 ans devront aussi se soumettre aux nouvelles règles et accomplir un nombre de jours de service civil qui réponde aux nouveaux critères. Johann Scherz est concerné par cette démarche. Il a 28 ans et doit

accomplir encore 100 jours avant fin 2010. Etant donné qu'il a été incorporé dans le service civil en tant qu'ancien caporal à l'armée, il avait d'emblée davantage de jours de service civil à accomplir. Cela n'a pas été du goût de son employeur... « Bien que je n'aie pas effectué mes cours de répétition ces six dernières années, mon supérieur ne voulait pas accepter que je

sois absent de mon poste si longtemps», déclare-t-il. « Il m'a licencié à cause de mon affectation de service civil » — un comportement illégal d'ailleurs. Actuellement, J. Scherz accomplit son affectation auprès d'un agriculteur. Il devra ensuite rechercher un nouvel emploi.

Il arrive souvent qu'un civiliste rencontre des problèmes avec son employeur lorsqu'il doit accomplir des affectations d'une certaine durée alors qu'il n'est plus très jeune. « L'an dernier, nous avons eu de nombreux entretiens avec les employeurs qui devaient autoriser des affectations de longue durée », dit Paul Mathys, responsable du CR Thoune. A la fin, toutefois, les employeurs font souvent preuve de compréhension face au service civil.

En raison de la « mise en ordre », un nombre très nettement supérieur de jours de service a été accompli en 2009. Cependant, la plupart des personnes soumises à ce régime transitoire ne « mettront de l'ordre » dans leurs jours de service qu'en 2010. « Cette année, nous arrivons à la phase intensive », déclare Matthias Müller, responsable du CR Rüti. A son avis, cela conduira aussi à davantage de convocations d'office.

#### **Convocations d'office**

Les convocations d'office de personnes ast-

reintes réticentes constituent un élément important pour une exécution cohérente du service civil; elles ont d'ailleurs augmenté ces dernières années en raison du nombre croissant de nouvelles admissions. L'an dernier, le service civil a établi 140 convocations d'office (voir tableau).

Les convocations d'office demandent beaucoup de temps aux Centres régionaux du service civil. En effet, d'une part le CR doit, pour ces cas, beaucoup encadrer la personne astreinte et, d'autre part, il s'agit de toujours trouver des places d'affectation en suffisance pour les civilistes convoqués d'office. Par ailleurs, l'on ne peut obliger les établissements d'affectation à accueillir des civilistes. La seule incitation qui motive les établissements est qu'ils sont libérés de la contribution due à la Confédération pour l'obtention de cette main-d'œuvre.

Les postes classiques pour les convocations d'office sont notamment les travaux en cuisine dans les homes pour personnes âgées ou les travaux de protection de l'environnement. Mais c'est dans les exploitations agricoles que les convocations d'office fonctionnent le mieux (voir aussi en page 16): « Dans une exploitation agricole, les civilistes sont rapidement intégrés dans la structure familiale et leur encadrement est ainsi contrôlable », explique

Paul Mathys. En cas de convocation d'office dans des établissements d'affectation d'une certaine envergure, il existe le risque que le civiliste ne soit pas assez encadré et dirigé. En cas de convocation d'office, le civiliste doit verser une taxe de 140 à 400 francs selon le travail exisé par son cas

francs selon le travail exigé par son cas. Même si, au cours de la procédure, de nombreux civilistes négligents finissent quand même par réagir et cherchent un établissement d'affection plus approprié, traiter leur dossier demande un travail considérable de la part des Centres régionaux. D'après Matthias Müller, vu la recherche laborieuse d'établissements d'affectation qui accepteront un civiliste convoqué d'office, ces affectations-là ont un rendement le plus souvent médiocre qui ne compense pas le temps et le travail administratif qu'elles exigent. Une autre modification de l'ordonnance tient compte de cet élément. En effet, depuis le 1er janvier 2009, l'Organe d'exécution du service civil peut, en cas de convocation d'office, devenir lui-même établissement d'affectation et déléguer à un organisme tiers l'exécution des affectations. L'objectif de cette modification est de mettre chaque année à disposition des Centres régionaux un pool de places d'affectation réservées à des civilistes convoqués d'office. Selon Christoph Niederhauser, chef de proiet, les

l'entretien du paysage s'y prêtent particulièrement. Ces affectations-là sont d'ores et déjà subventionnées par la Confédération et cette dernière financera donc elle-

même dans une large mesure les frais liés à ces convocations d'office. Un premier pool d'environ 30 places sera à disposition dès l'automne 2010.

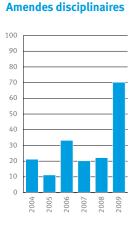
#### Discipliner et sanctionner

Font également partie d'une exécution conséquente du service civil les mesures disciplinaires. En 2009, l'augmentation significative du nombre d'admissions au service civil a aussi eu une incidence pour le service juridique qui a dû faire face à une surcharge de travail. En 2009, le service civil a infligé 70 amendes contre environ

20 seulement les années précédentes (cf. graphique). 50 de ces 70 amendes sanctionnaient les civilistes en raison de leur absence lors de la journée d'introduction au service civil. 5 à 10 pour cent des nouveaux civilistes ne se présentent pas à la journée d'introduction. « Les consé-

quences dont il est fait état dans la convocation n'impressionnent apparemment pas les civilistes ou ne sont simplement pas lues », constate Christian Richterich, chef du service juridique. « Lorsqu'un civiliste n'annonce pas son absence, nous ouvrons une procédure disciplinaire». Les civilistes prétendent souvent avoir oublié ce rendez-vous ou l'avoir mal agendé. Lorsque la faute est légère, le civiliste se voit infliger un blâme ou une amende. Selon la gravité de son cas, cela peut coûter au civiliste négligent de 100 à 2'000 francs. Lorsqu'au cours de la procédure disciplinaire, la personne astreinte ne fournit aucune information, le service juridique dépose une plainte pénale auprès d'un tribunal civil. « Nous devons alors admettre qu'il peut être question d'un acte grave, comme le refus de servir », déclare Christian Richterich. En 2009, l'Organe d'exécution du service civil a déposé une plainte pénale dans 19 cas. Mais d'autres blâmes, amendes ou dénonciations s'y ajouteront encore, car la forte augmentation des procédures disciplinaires a engendré du retard en raison du manque de ressources. Ainsi, sur un total de 360 cas disciplinaires provenant de l'exercice 2009, 107 cas étaient encore suspens au début de l'année 2010.

affectations collectives dans le domaine de





# Convogué d'office pour faire les foins



Albert Brawand, agriculteur, emploie des personnes astreintes au service civil pour les travaux de la ferme. Le plus souvent les jeunes hommes convoqués d'office collaborent sans problème.

La pause de midi est terminée. Il est 13 heures. Le civiliste Iohann Scherz lace ses chaussures de travail. « Brawand est un brave homme très humain. Il me laisse travailler de manière indépendante », déclare J. Scherz, qui disparaît ensuite derrière le bâtiment. Albert Brawand, agriculteur de 46 ans à Gsteigwiler – un petit village à l'entrée du Lütschinental – est différent de la plupart des paysans de la région. Il ne trait pas de vaches laitières du Simmental, mais élève des vaches de race Highland, dont il vend la viande de manière indépendante à des privés et à des hôtels. Septante bovins broutent paisiblement sur divers pâturages. Et Albert Brawand est l'un des rares paysans des alentours qui occupe régulièrement des civilistes dans sa ferme.

Cependant, il n'accueille pas seulement des civilistes qui, comme Johann Scherz, s'annoncent spontanément, mais aussi des civilistes contraints par l'Organe d'exécution à accomplir leur affectation. Ce sont des civilistes qui, en dépit de toutes les mises en demeure, se refusent à rechercher eux-mêmes un établissement d'affectation et sont dès lors convoqués d'office. « Ce sont des jeunes qui se fichent de tout ce qui est administratif » conclut Brawand en conduisant agilement sa bétaillère dans une ruelle étroite menant au nouvel abri pour son bétail, au-dessus d'Oberried et du lac de Brienz.

Dans sa ferme, Brawand a déjà occupé cinq de ces civilistes récalcitrants, mais n'a eu de difficultés qu'avec un seul d'entre eux, qu'il a eu trois fois, à la suite d'une convocation d'office. Lors de sa troisième affectation, ce civiliste n'adressa plus la parole à Brawand et à sa compagne.

Cela n'empêche pas ce Bernois de l'Oberland de continuer à accueillir des civilistes convoqués d'office. Ceux-ci ne grèvent pas son contingent hebdomadaire d'affecta-

tions de civilistes et ils constituent la plupart du temps une main-d'œuvre utile dans l'exploitation agricole. « Et puis si la situation devient intenable avec l'un d'eux, je peux aussi interrompre l'affectation» conclut-il.

Mais le plus souvent, ce n'est pas nécessaire. La plupart du temps, les civilistes sont faciles à vivre. Comme Cyrill Kalbermatten, qui a dû venir travailler à la ferme d'Albert Brawand à l'automne 2009. « Je n'ai pas accordé suffisamment d'attention aux lettres du service civil » avoue Cyrill Kalbermatten. «J'ai tout simplement été négligent ». Et lorsque la convocation d'office est arrivée, il s'est dit : « Il n'y a rien à faire, il faut y aller, voilà tout ». Il était content d'avoir un travail très physique et de ne pas accomplir son affectation dans un bureau ou dans un établissement pour personnes âgées.

Les tâches de l'exploitation agricole de 30 hectares sont variées. « le ne fais pas bosser mes gars des semaines aux mêmes travaux », dit Albert Brawand. Il ouvre le portail de l'abri de son bétail, vérifie s'il y a encore assez d'eau dans l'abreuvoir et ajoute: « Selon la saison, il y a du travail à la forêt ou à l'alpage. Ou c'est le moment de faire les foins, de récolter ou d'entretenir le domaine. » Le matin, les civilistes commencent leur travail à 7h30 et ils finissent à 17 heures.

Jusqu'à ce jour, il a encore pu motiver à travailler tous les civilistes convoqués d'office » explique Brawand non sans quelque fierté. Cyrill Kalbermatten le confirme : « C'est un patron super. Il est presque toujours de bonne humeur et nous stimule constamment. Je me suis très bien entendu avec lui ». C'est pourquoi Cyrill Kalbermatten effectuerait encore avec plaisir une affectation chez lui, cette fois de son plein gré.

#### Et encore...

#### Enquête

Les civilistes sont-ils vraiment utiles dans leurs affectations? L'Organe central voulait en avoir le cœur net à ce suiet. Il a donc effectué dans toute la Suisse une enquête auprès de 300 établissements d'affectation œuvrant dans le domaine des soins et de l'encadrement de personnes âgées ou handicapées et auprès de quelque 1'000 civilistes qui v ont accompli leur affectation longue entre 2006 et 2008. Les personnes intéressées peuvent commander gratuitement le rapport y relatif (30 pages, en allemand) auprès de info@zivi.admin.ch ou au numéro de téléphone 033 228 19 99.



Déménagement Début décembre 2009, l'Organe central à Thoune a emménagé dans de nouveaux locaux. Le Centre régional de Sumiswald a déménagé en

même temps dans le même bâtiment; il s'appelle désormais Centre régional de Thoune. Son rayon d'action et de compétence (BE, FR, VS alémanique) reste le même. Les bureaux, situés à proximité de la gare, permettent d'écourter les trajets des collaborateurs ainsi que des collaborateurs externes qui sont invités plusieurs fois par an à des séances à Thoune.

# Collaborateurs et collaboratrices de ZIVI

Barbier	Roger		
Baumann	Thomas		
Berchtold	Monika		
Boillat	Therry	Entrée:	23.11.2009
Bosshart	Markus		
Fluri	Daniel		
Frey	Michael	Départ:	30.04.2009
Gaensli	Florentina	Entrée:	1.08.2009
Geiersberger	Sandra		
Gurtner	Ursula*	Entrée:	3.06.2009
		Départ:	31.07.2009
Imeri	Qendresa		
Jakob	Ursina		
Jenni	Daniela		
Kürsteiner Majithia	Gisela		
Linder	Régine		
Niederhauser	Christoph		
Ottiger	Daniela		
Reichmuth	Alexander		
Richterich	Christian		
Roth	Niklaus	Départ:	31.03.200
Ryser	Johanna	Entrée:	14.05.200
Schneider	Ueli	Départ:	31.03.200
Schweizer	Barbara	Entrée:	1.10.200
Spring	Christoph*	Entrée:	11.05.200
		Départ:	10.07.200
Stoffel	Lukas		
Vögele	Gustav	Entrée:	1.03.200
Wälti	Ruth		
Weber	Matthias		
Werenfels	Samuel		
Wrischnig	Marcel	Départ:	30.04.2009
Wüthrich	Fiona	Départ:	31.07.2009

	Heiniger Good	Irene		
	Loretan	Willy		
	Luchsinger	Andreas		
	Marti	Vanessa	Entrée:	1.12.2009
	Metzler	Cornelia	Départ:	30.06.2009
	Stamm	Helen		
	Strub	Melanie	Entrée:	1.12.2009
Land	quart			
	Fasser	Madlaina		
	Kälin	Dorothea		
	Kindschi	Claudio	Entrée:	1.12.2009
	Reich	Martin*	Entrée:	9.02.2009
			Départ:	31.12.2009
	Spring	Karl	Départ:	31.07.2009
Luce	rne			
	Cokovic	Adnesa		
	Emmenegger	Franz		
	Meyer	Barbara		
Rive	ra			
	Beltrametti	Oskar		
	Wanner	Annika		
Rüti				
	Asic	Almir	Entrée: (	01.08.2009
	Busch	Gabrielle		
	Egli	Roland		
	Kessler	Janine		
	Mikic	Danjela		
	Müller	Matthias		
	Schuler	Paola Silvana	3	
	Vitali	Daria Alessia	Entrée: (	09.11.2009

Broger	Andreas	Départ:	30.04.2009
Domingues	David		
Dubach	Susanne		
Luder	André	Entrée:	1.11.2009
Mathys	Paul		
Ruchti	Karin	Entrée:	1.12.2009
Schwab	Corinne		
Zurbrügg	Karin	Entrée:	1.08.2009
usanne			
Aichele	Mélanie	Entrée:	1.12.2009
Ajanovic	Lejla	Entrée:	1.12.2009
Bovey	Doriane	Entrée:	1.12.2009
Candaux	Johann		
Cartier	Cécile	Entrée:	1.12.2009
Chabrier	Raymonde		
Duvoisin	Jean-Jacques		
Estoppey	Adrien		
Fellahi	Nadjib	Entrée:	1.12.2009
Girard	Maria		
In-Albon	Frédéric		
Meyer	Gregory*	Entrée:	01.06.2009
		Départ:	02.10.2009
Opçin	Loïc	Entrée:	01.12.2009
Pfund	Sandrine		
Piselli Michaud	Giuliana		
Russier	Samuel	Départ:	31.03.2009
Vicquéry	Nicolas	Départ:	14.05.2009

<sup>\*</sup>Engagement à durée limitée

### Et encore...

#### **Dessin animé**

Grâce au passage à la preuve par l'acte, les jeunes Suisses intéressés sont encore mieux informés. Ainsi, le service civil sera-t-il présenté au moyen d'un court-métrage lors des Journées cantonales d'information destinées aux conscrits. En plus des informations de style documentaire, ce court-métrage de six minutes produit en 2009, comporte des séquences de dessin animé: une tentative de présenter sous un jour plus attrayant les informations plutôt rébarbatives concernant la manière de remplir les formulaires et de calculer la durée de l'affectation.



#### A fait ses preuves

La nouvelle identité visuelle du service civil a fait sa première apparition dans la petite brochure d'information en 2008. Elle a été appliquée à d'autres imprimés sortis de presse depuis, soit la nouvelle brochure d'information pour les civilistes et les établissements d'affectation, soit les rapports de gestion.

# Mise à jour

Depuis juin 2009, les établissements d'affectation peuvent annoncer leur besoin actuel en affectations de service civil au Centre régional compétent. La liste «Jobcenter» peut être consultée en ligne; elle est mise à jour chaque semaine.



# Les chiffres du service civil

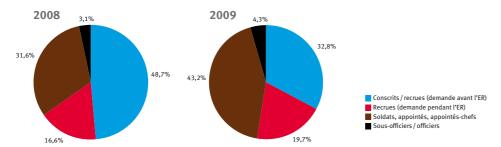
# Demandes par année

	Année	Nombre	1500	3000	4500	6000	7500
>	2004	1'805					
>	2005	1'657					
>	2006	1'750					
>	2007	1'741					
>	2008	1'946					
>	2009	7'222					

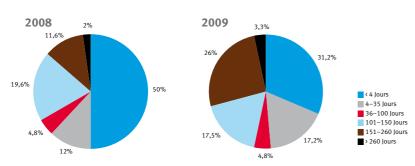
# **Demandes par mois**

	Mois 2009	Nombre	200	400	600	800	1000	1200
>	Janvier	113						
>	Février	139						
>	Mars	511						
>	Avril	1'084						
>	Mai	640						
>	Juin	525						
>	Juillet	800						
>	Août	510						
>	Septembre	640						
>	Octobre	658						
>	Novembre	1'104						
>	Décembre	498						

# Grade militaire des requérants



# Nombre de jours de service militaire accomplis au moment de la demande d'admission au service civil



# Coûts de l'exécution

1.	Totales CHF		2. Coûts unitaires nets		
	Année	Coûts global brut	Recettes totales	par décision d'admission	par jour de service
>	2004	13'349'324	2'183'871	2'868.23	18.89
>	2005	12'844'238	3'550'793	3'048.68	12.68
>	2006	15'142'647	3'252'087	3'162.52	18.97
>	2007	13'024'817	4'162'110	2'315.91	13.90
>	2008	13'776'906	4'196'835	2'173.97	10.09
>	2009	17'095'110	5'488'462	193.02	15.50

# Jours de service civil accomplis selon genre d'établissement d'affectation 2009

